



Organe d'avis de la
Commission nationale
pour les droits de l'enfant

Bruxelles, le 13 septembre 2019

Cher Monsieur le Ministre-Président,

Depuis l'adoption de la Convention relative aux droits de l'enfant en novembre 1989, nos gouvernements ont adapté en partie leurs législations et pris des mesures pour que les enfants soient moins discriminés, que les décisions soient prises en tenant compte de leur intérêt supérieur, qu'ils puissent vivre et se développer dans de meilleures conditions, et participer activement à la société. Malheureusement, à l'heure de la formation des nouveaux gouvernements, un trop grand nombre d'enfants ne bénéficient toujours pas de l'ensemble des droits garantis par la Convention.

Depuis 30 ans, les droits des enfants n'ont pas été modifiés mais l'enfance a changé. Alors que de nouvelles menaces pèsent sur les enfants, le monde actuel leur offre également de nouvelles occasions d'exercer leurs droits. **L'organe d'avis de la Commission nationale pour les droits de l'enfant** saisit donc l'occasion de la formation des nouveaux gouvernements et des 30 ans de la Convention pour vous communiquer nos recommandations :

- **Ministre coordinateur des droits de l'enfant :**
Les droits de l'enfant relèvent de la responsabilité de toutes les autorités. Ils sont transversaux et dépassent les différents domaines de compétence et niveaux de pouvoir. Une des mesures urgentes à mettre en œuvre est de nommer un ministre coordinateur des droits de l'enfant dans chaque gouvernement.
- **Allocation de ressources pour les enfants :**
Le nombre d'enfants vivant dans des familles précarisées ne cesse d'augmenter avec d'importantes disparités selon les Régions. Se référant aux Observations finales du Comité des droits de l'enfant, l'Organe d'avis recommande d'adopter une approche fondée sur les droits de l'enfant pour l'élaboration du budget en mettant en place un système de suivi de l'allocation et de l'emploi des ressources destinées aux enfants pour l'ensemble du budget.
- **Formation des professionnels et des enfants :**
En dépit des progrès, la Convention n'est pas connue ni comprise de tous les professionnels qui travaillent avec des enfants, en ce compris des enfants de groupes vulnérables. Il est donc essentiel de renforcer la formation des parties prenantes, notamment les enseignants, les agents de la force publique, les juges, les avocats, les professionnels de santé et les travailleurs sociaux, et les enfants.
- **Suivi des recommandations du Comité des droits de l'enfant :**

En février 2019, le Comité des droits de l'enfant des Nations unies a adopté des Observations finales à l'attention des différents gouvernements de la Belgique. Cette nouvelle législature est une excellente occasion de faire connaître ces recommandations, de leur donner la priorité dans l'agenda politique et de concrétiser ainsi les droits de l'enfant dans les politiques qui seront mises en place.

- **Stratégie nationale droits de l'enfant :**

Le respect des droits de l'enfant et notamment la mise en œuvre des recommandations du Comité concernent tous les niveaux de pouvoir en Belgique et nécessitent dialogue et coopération entre ceux-ci. L'Organe d'avis recommande donc la mise en place d'une stratégie nationale « droits de l'enfant », à développer en consultant et impliquant la société civile et les enfants. Celle-ci devrait, en complémentarité avec les plans existant au sein des différents niveaux de pouvoir, se concentrer sur les thématiques transversales nécessitant la mise en place de synergies et d'actions communes.

Nous vous remercions d'avance de votre attention et espérons vous rencontrer prochainement en vue d'opérationnaliser le développement d'une politique respectueuse des droits de tous les enfants !

L'organe d'avis de la CNDE a pour mission d'émettre des avis indépendants relatifs aux droits de l'enfant en Belgique. Il est actuellement composé des organisations suivantes : la Coordination des ONG pour les droits de l'enfant (CODE), le Collège des Procureurs-généraux, le Conseil interuniversitaire de la Communauté française, le Délégué général aux droits de l'enfant, Défense des enfants International (DEI) Belgique, la *Kinderrechtencoalitie Vlaanderen*, le *Kinderrechtencommissariaat*, l'Ordre des barreaux francophones et germanophones de Belgique, la *Orde van Vlaamse Balies*, UNICEF Belgique, le *Vlaamse Interuniversitaire Raad*.